

Mail-d-annie-lobe-du-25-mai-2015

Date: Mon, 25 May 2015

De: info@santepublique-editions.fr

À: info@santepublique-editions.fr

Cc: info@santepublique-editions.fr

Sujet: Après l'EPR, le Linky obligatoire voté demain à l'Assemblée pourrait être la prochaine déconvenue industrielle française majeure – ITV vidéo des responsables du Linky chez ERDF

Mail à ceux qui font profession d'informer :

Si le système Linky (nouveau compteur électrique à radiofréquences) s'avère trop complexe pour fonctionner correctement, la France entière sera-t-elle un jour privée d'électricité ?

Le Linky obligatoire sera voté demain mardi 26 mai 2015 à 16h15 en deuxième lecture à l'Assemblée (inclus dans la loi de Transition énergétique).

Pour suivre le vote en direct :

<http://videos.assemblee-nationale.fr/direct.html>

Si le système Linky s'avère trop complexe pour fonctionner correctement, la France entière sera-t-elle privée d'électricité ?

Les explications embrouillées fournies par les responsables du système Linky chez ERDF donnent à réfléchir :

http://videos.next-up.org/EhsTvNews/Linky_obsolete

Le Directeur du programme Linky chez ERDF pas convaincant face au journaliste de BFMTV Business qui affirme que le système Linky sera obsolète quand il sera opérationnel

http://videos.next-up.org/EhsTvNews/Linky_energivore/

Jean Vigneron, directeur de la direction Comptage d'ERDF

http://videos.next-up.org/EhsTvNews/Linky_inutilisable/

Linky est inutilisable, selon Marc Baillot Directeur de la Stratégie et des Grands Projets chez ERDF

L'expérience du Québec, où Hydro-Québec a déjà installé plus de 9 millions de compteurs intelligents "smart meters" n'incite pas à lancer la France dans une nouvelle aventure technologique hasardeuse. (voir les liens vidéo à la fin de ce mail)

Si l'Assemblée adopte demain le Linky obligatoire, cela laisse augurer de grandes déconvenues, d'une ampleur peut-être similaire à celles de l'EPR à Flamanville : anomalie du fond et du couvercle de la cuve révélée le 7 avril 2015 (alors qu'elle était connue depuis la fin 2014), et qualifiée le 15 avril 2015 de "très sérieuse" par le président de l'ASN Pierre-Franck Chevet auditionné par l'OPECST (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques).

<http://www.asn.fr/Informer/Actualites/EPR-de-Flamanville-anomalies-de-fabrication-de-la-cuve>

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-oecst/14-15/c1415064.pdf>

Et pour cause : l'acier du couvercle et du fond de la cuve contient deux fois plus de carbone qu'il le devrait, ce qui le rend fragile. En cause, sa teneur en carbone : 0,30%, loin de l'objectif de 0,18% et du seuil maximal fixé à 0,22%.

La cuve est un cylindre de 13 mètres de hauteur et 5 mètres de diamètre, pesant 425 tonnes). Bien malin qui pourra dire comment réparer ce défaut de fabrication ou comment remplacer le fond de la cuve, soudé au cylindre, sans détruire cette cuve et sans détruire le bâtiment qui l'entoure... L'EPR devra donc être démantelé avant d'être inauguré !

L'hypothèse que l'EPR ne pourra jamais fonctionner, ni en France ni en Chine où les couvercles des deux EPR en construction présentent les mêmes anomalies, devient de plus en plus crédible à mesure que passent les mois.

Le bon sens appelle la décision de jeter l'éponge avant une nouvelle augmentation de l'ardoise, chiffrée à plus de 9 milliards d'euros par Le Monde le 21 avril 2015.

http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/04/21/epr-de-flamanville-de-plus-en-plus-en-retard-de-plus-en-plus-couteux_4618984_3244.html

Un autre fait nouveau a été révélé le 11 mai 2015 par le réseau Sortir du nucléaire : le 13 décembre 2014, la centrale de Fessenheim a dû faire intervenir la Task Force nationale créée après Fukushima et dont le rôle est d'intervenir dans les situations d'urgence, en raison d'un très grave incident : des turbopompes capables de vider une piscine olympique en une heure se sont mises à tourner à plus de 5200 tours minutes. Des soupapes Basse Pression ont éclaté et une ligne d'admission s'est rompue.

Trois semaines après son arrivée à la tête d'EDF, le Pdg Jean-Bernard Lévy

dont c'était le baptême du feu a décidé de cacher la gravité des événements. Ce sont des salariés inquiets qui ont fait fuiter la fiche d'intervention de la Task-force, un document interne disponible pour les journalistes auprès du réseau Sortir du Nucléaire (tous les députés ont reçu ce document par mail).

<http://www.sortirdunucleaire.org/Nouvelle-embrouille-a-Fessenheim>

Dans ces conditions, conditionner la fermeture de la centrale de Fessenheim à la mise en service de l'EPR n'a plus de sens. C'est pourtant la position actuelle du Gouvernement et de l'Assemblée, qui se sont contentés de ramener le plafond de la capacité nucléaire à 63,2 gigawatts.

Pour tenir la promesse présidentielle et inscrire la fermeture de Fessenheim dans la loi, il faut réduire ce plafond à 61,4 gigawatts, c'est à dire enlever la puissance de Fessenheim (2 réacteurs de 900 mégawatts).

Le Sénat examinera en deuxième lecture la loi de transition énergétique selon le calendrier suivant :

Vendredi 5 juin à 16 heures : délai-limite pour le dépôt des amendements auprès du secrétariat (Ameli commissions) sur le PJJ « Transition énergétique »

- Mercredi 10 juin à 8 h 15 : Audition de M. Jean-Bernard Lévy, président-directeur général d'Électricité de France, par le groupe d'études de l'énergie (Restaurant du Sénat)

- Mercredi 17 juin: Le matin : Réunion de la commission des Finances - Examen du rapport et du texte sur le PJJ « Transition énergétique » (sous réserves)

- Lundi 29 juin : Semaine du 29 juin : PJJ « Transition énergétique » (sous réserve de l'inscription à l'ordre du jour par la Conférence des Présidents)
Source :

http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires_eco/calprev.pdf
consultée le 25 05 15

Mes chers confrères, mes chers consœurs, informer vos lecteurs ne serait pas du luxe, car personne n'est au courant !

Revenons au compteur Linky.

S'il s'avère que le compteur Linky n'est pas en mesure d'accomplir la mission pour laquelle il est conçu, qui est d'effacer les consommations de pointe, s'en

apercevra-t-on seulement après avoir investi 4 à 6 milliards d'euros et changé 35 millions de compteurs ? Après l'échec de l'EPR, un nouveau fiasco technologique ridiculiserait la France.

Déterminée à bloquer le déploiement obligatoire du Linky que certains n'hésitent pas à qualifier de "meurtre de masse", nous remettons la pétition "Non au Linky" adressée à Madame Royal :

mardi 26 mai à 12 h
246, boulevard Saint Germain, 75007 PARIS,
métro Solférino.

Pour mémoire : les radiofréquences émises par le Linky, sont injectées dans le circuit électrique et réémises par tous les appareils électriques et les câbles.

(équivalent du CPL, voir les morceaux choisis d'une thèse de l'Université Européenne Télécom Bretagne sur les caractéristiques techniques du CPL par l'association Next-up :

http://www.next-up.org/pdf/Linky_Alerte_Sanitaire.pdf)

Un rapport secret remis par le CRIIREM au SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) a été utilisé par le gouvernement pour rejeter l'amendement n° 823 de la députée Laurence Abeille. Il contient pourtant la phrase suivante (page 4) :

"Les lieux proches des systèmes CPL et des compteurs télérelevés sont exposés à des champs électromagnétiques faibles. Une distance de prévention de 2 mètres sera recommandée pour des expositions non impactantes dans les lieux de vie".

Comment peut-on être à deux mètres de tous les appareils et câbles électriques dans un logement ? C'est strictement impossible.

Les radiofréquences injectées par le Linky dans tous les appareils électriques sont officiellement classées depuis le 31 mai 2011 dans la catégorie 2B des "Cancérogènes possibles" par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS.

http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_F.pdf

(la traduction française est édulcorée, voir la version anglaise :

http://www.iarc.fr/en/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_E.pdf

et la monographie n° 102 :

<http://monographs.iarc.fr/ENG/Monographs/vol102/>)

Demain, l'Assemblée nationale s'apprête donc à rendre obligatoire un produit dangereux.

Allez-vous rester silencieux-se ?

J'espère que non et je compte sur vous pour informer vos lecteurs.

Bien sincèrement à vous,

Annie Lobé

Journaliste scientifique indépendante

<http://www.santepublique-editions.fr>

Voir le compte rendu de la séance d'adoption du Linky lors de la discussion publique par une poignée de députés le jeudi 21 mai à 0h35, dans mon mail du 21 mai 2015, à l'adresse suivante :

<http://www.santepublique-editions.fr/mail-appel-a-mobilisation-generale-contre-le-compteur-linky.html>

Vidéos sur les "smart meters" d'Hydro-Québec :

https://www.youtube.com/watch?feature=player_detailpage&v=O4wERPfmuz4

http://www.dailymotion.com/video/x1jri9e_linky-compteur-toxique-reportage-preuve_news

https://www.youtube.com/watch?v=kdCAWSMSGTc&feature=player_detailpage

https://www.youtube.com/watch?v=6ExSBhDfEg&feature=player_detailpage

https://www.youtube.com/watch?v=YMsVb1mp24I&feature=player_detailpage

https://www.youtube.com/watch?feature=player_detailpage&v=OnRkoTqjIjk

https://www.youtube.com/watch?v=l6Cqjq4voBs&feature=player_detailpage

https://www.youtube.com/watch?v=BOICfvnDkqM&feature=player_detailpage

https://www.youtube.com/watch?v=CHCx6BA40DI&feature=player_detailpage

https://www.youtube.com/watch?feature=player_detailpage&v=Cbhrf_WweVs